

Compte rendu du Comité Directeur UFOLEP Du jeudi 08 octobre 2020.

Présents : P. Deon, A. Venel, J-Cl Bezot, R. Bouge, M et M-C Cellier, D. Creux, L. Dameron.

Excusées : A. Geoffroy, G. Bolourdet.

Assiste : M. Mayenga (Délégué Départemental).

Ouverture de la séance à 18h15.

1. Approbation du PV du 10 septembre 2020

Approuvé

Commentaires et constats en complément :

Il a été constaté que lors de rencontres de football, les mesures sanitaires n'étaient pas respectées, ou en partie seulement (distanciation et port du masque).

Le CD exige et insiste sur l'obligation de l'application des protocoles, rappelant la responsabilité des clubs et celle individuelle.

2. Désignation du représentant pour l'AG Nationale Ufolep, qui aura lieu Au Pradet les 17 et 18 octobre.

Marcel et Marie-Claire Cellier y participeront

Par contre, Marcel précise qu'il ne pourra pas être présent à l'AG du CDOS, ayant lieu également le 17 octobre. Philippe Deon y assistera.

3. Reprise des activités et suivi des projets.

Le Président fait le point.

Concernant les activités sportives :

- **Tennis de table** : Deux clubs sont engagés, AJFB et ASEGA. Par contre incertitude concernant Verrières.
- **VTT** : Il fait des commentaires très élogieux sur l'organisation et la participation au Val de Seine, comportant 4 épreuves en tandem qui se sont déroulées dernièrement avec remise des récompenses le samedi 03 octobre.
- **Football** :

16 équipes engagées en juin/séniors et 28 en séniors+.

Une équipe inscrite en séniors, le FC Pont Sainte Marie, s'est désistée.

De ce fait, le CD accorde le remboursement aux 3 joueurs ayant démissionné.

- **Moto**. Marcel demande un réajustement au calendrier des dates et compétitions, certaines posant problèmes.

Pour lui, la formation « école de conduite » est lourde dans son programme ; à adapter selon les participants.

- **Cycloport** : 6 courses ont eu lieu en août et septembre. L'épreuve des Ecrevolles a été annulée suite aux conditions météo.
- **Pétanque** : Malgré les difficultés rencontrées avec la COVID et les accords de la municipalité de La Rivière-de-Corps, les tournois ont pu avoir lieu.

La remise des récompenses s'est effectuée le 29 septembre dernier.

- **Tir à l'arc** (Bar sur Aube), **rugby** (Dienville, Ossey les 3 Maisons) : compétitions régionales avec la Marne.

Au sujet des projets :

Maintien de tous les projets assurés par Mervyn et Adèle.

- **MGEN** : Participation en diminution du fait du covid.

Subvention de 2 900€ + 110€ par participant, d'où perte de recette aux environs de 800€.

- **CADA** : S'adresse à des enfants de 4/7ans et 8/12 ans le mercredi

Subvention de 2 700€

- **IME** : à Menois s'adressant à des enfants de septembre à décembre

Subvention de 1 400€

- **A Mongoût** : Tous les jeudis, dans le cadre de la Politique de la Ville.

Subvention de 7 752€ répartie par moitié entre l'USEP et l'UFOLEP.

- **Romilly** : pendant les vacances scolaires, subvention de la ville de Romilly.
- **La Mission locale** : Pour aider les jeunes (public allophone) jusqu'à l'âge de 25 ans.

Démarrage le 16 oct.

Subvention de 3120€

- **Centre éducatif fermé de Géraudot** : Début des interventions le vendredi 06 Nov.

Subvention de 1800€

- **Formations PSC1** : 3 sessions sont prévues pour le personnel du CADA. Recyclage de 3h00 (300€)

3 formations initiales sont prévues dont une pour le CADA (Rapport 600€ maxi).

- **Greta à Romilly**. Pour une orientation professionnelle.

En 2019/20, 19 heures réalisées sur un total de 44h00.

Subvention de 3432€

4. Point financier

La situation à fin septembre laisse envisager en projection un excédent de 8 à 10 000€ en fin d'année.

En comparaison avec 2019, le nombre d'associations est stabilisé à 74.

5. Questions diverses.

On ne percevra pas la subvention de fonctionnement de 2000€ demandée à la Ville de Troyes pour 2021.

- Dérogation sollicitée par Les Anciens des Sénardes (football).

Après examen des demandes écrites de deux joueurs, transmises par le Responsable des Anciens des Sénardes, sollicitant, en vertu de l'art 2 du règlement football, une dérogation pour l'obtention d'une double licence dans deux clubs différents, l'un en FFF, l'autre en UFOLEP, le CD suite au vote (4 voix pour, 1 abstention et 3 contre) a accordé cette dérogation aux deux joueurs .

- Proposition de modification du règlement football 2020-2021, concernant les articles 61 et 62 (Additif « Séniors + »)

Relative aux conditions d'âge pour l'admission en séniors+, cette proposition prêtant à contestation fut néanmoins adoptée par le CD après vote (4 voix pour, 2 abstentions, 2 contre).

- Championnat de France CLM cyclisme à Sault (Vaucluse). Participation de 7 coureurs aubois. En application du barème d'indemnisation, le CD accorde une prise en charge calculée pour une voiture sur la distance AR de 1300km à 0,31€/km soit : 403 €

Prochaine réunion du CD le jeudi 19 novembre à 18h30.

Séance levée à 20h30